

CONSEIL MUNICIPAL**Procès-Verbal de la séance du vendredi 01 septembre 2017**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy SAUVAGE DE BRANTES, le vendredi 01 septembre 2017 à 18 heures 00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 juillet 2017

Décisions du Maire**Proposition de délibérations**

BUDGET COMMUNE : décision modificative budgétaire n° 2

CCCR : modification des statuts

Groupement de commande contrôle périodique d'aires de jeux et équipements sportifs

SIEIL : Dissimulation réseau télécommunication rue du 11 novembre

SIEIL : Redevance règlementée pour chantier(s) provisoire(s)

VERSANTS DU LONG ET DE LA DÊME : Enquête publique restauration et entretien des cours d'eau

PERSONNEL : Modification effectif

Infos et points divers

Inauguration de l'EcoQuartier : préparation

SIAEP LA FERRIERE - MARRAY :

- réseau d'eau du lotissement Les Arpents

- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016

Micro-crèche : Logement de Touraine Logement

EcoQuartier : projet logements individuels pour personnes âgées

Liaison douce Impasse des Jardins : subvention des amendes de police accordée pour un montant de 6 598.72 €

Demande de subvention

TOURS PLUS : station épuration des eaux usées de la Grange David à La Riche

SIEIL : rapport d'activité 2016 et rapport du contrôle de concession électricité 2015

Centre Val de Loire : rapport d'activité 2016

Les dates à retenir

Date des conseils municipaux :

- vendredi 1er septembre à 20 h 30

- prévoir les dates des prochains conseils

Élections 2017

- sénatoriales : le 24 septembre 2017

Inauguration de l'ÉcoQuartier

Le samedi 16 septembre à 11 h

A 20 H : Intervention de Monsieur GASCHET et Monsieur DATTÉE de la CCCR concernant l'étude de transfert compétence eau potable et assainissement collectif

Présents : Monsieur Guy SAUVAGE DE BRANTES, Monsieur Alain DROUET, Madame Emmanuelle CREPIN, Monsieur Alain HEGESIPPE, Monsieur Christophe Riant, Madame Sophie SOETAERT, Madame Emmanuelle BOURREAU, Madame Céline BELLOY, Monsieur Jean-Jacques BESNIER, Monsieur Arnaud LOAEC, Monsieur Franck SALGÉ, Monsieur Pascal NAUDIN ;

Absents excusés : Monsieur Jean-Louis BROSSAUD, Madame Aline GAUDRILLET, Monsieur Jean-François LECLERC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire(s) de la séance: Madame Sophie SOETAERT, Carole DOMON, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal

NUMÉRO DÉCISION	DATE	BUDGET	DÉSIGNATION	INTERVENANT	MONTANT HT	MONTANT TTC
2017_026	12/06/2017	COMMUNE	ACHAT BAC RECUPERATEUR D'EAU POUR LA POMPE A CHALEUR DE LA SALLE DES FETES	ADM	216,00	259,20
2017_027	12/06/2017	COMMUNE	ACHAT DE FOURNITURES POUR LE FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2017	LA COMPAGNIE ETINCELLE		435,88
2017_028	12/06/2017	COMMUNE	ACHAT DE PANNEAUX DE LIEUX-DITS	AZ EQUIPEMENT	4 865,50	5 835,00
2017_029	27/06/2017	ASSAINISSEMENT	ACHAT DE 3 REGULATEURS DE NIVEAU DE 13M	HABERT	280,50	336,60
2017_030	10/07/2017	COMMUNE	POSE D'UNE FACADE COULISSANTE SUR LE PLACARD DE LA SALLE DES FETES	COURSON	456,50	502,15
2017_031	10/07/2017	COMMUNE	RACCORDEMENT GAZ RUE DES DEPORTES	SOREGIES	350,00	420,00
2017_032	21/08/2017	COMMUNE	ACHAT DE PANNEAUX DE RUE POUR L'ECOQUARTIER ET UN PANNEAU BAINADE INTERDITE	AZ EQUIPEMENT	459,80	551,76

Le procès-verbal du 07 juillet 2017 a été adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil

DE 2017 059 BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60223	Fournitures des ateliers municipaux	500.00	
6228	Divers	500.00	
6574	Subv. fonct. Associat ^e , personnes privée	214.00	
6281	Concours divers (cotisations)	200.00	
615231	Entretien, réparations voiries	6815.00	
70323	Redev. occupat ^e domaine public communal		1300.00
74121	Dotation de solidarité rurale		1193.00
742	Dot. aux élus locaux		62.00
74835	Etat - Compens. exonérat ^e taxe habitat ^e		3258.00
7484	Dotation de recensement		1124.00
758	Produits divers de gestion courante		92.00
774	Subventions exceptionnelles		1200.00
TOTAL :		8229.00	8229.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2152 - 181	Installations de voirie	1200.00	
21538 - 181	Autres réseaux	1300.00	
2184 - 185	Mobilier	380.00	
2158 - 203	Autres installat ^e , matériel et outillage	360.00	
2151 - 159	Réseaux de voirie	376.00	
10226	Taxe d'aménagement		2300.00
1321 - 188	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		1316.00
TOTAL :		3616.00	3616.00
TOTAL :		11845.00	11845.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 04.09.2017 de l'affichage le 04.09.2017 et de la notification le 04.09.2017
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 04.09.2017
 2013701162-20170901-DE_2017-059-DE

DE 2017_060 CCCR : MODIFICATION DES STATUTS DU 18 JUILLET 2017

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-17,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 juin 2017 approuvant les statuts modifiés,

Considérant que la modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer,

Considérant l'intérêt de modifier les statuts conformément à la loi du 27 janvier 2014 (MAPTAM) et à la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe qui rend obligatoire la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 :

- Compétence obligatoire : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations à compter du 1^{er} janvier 2018 **par délégation à un syndicat** reconnu en EPTB ou EPAGE.

Monsieur le Maire propose d'approuver les statuts modifiés ci-après annexés,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE les statuts modifiés.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 04.09.2017 de l'affichage le 04.09.2017 et de la notification le 04.09.2017
PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 04.09.2017
2013701162-20170901-DE_2017-060-DE

Monsieur Jean-Louis BROSSAUD arrive à 18 h 25**DE 2017 061 GROUPEMENT DE COMMANDE CONTROLE PERIODIQUE AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Monsieur le Maire rappelle que des précédents groupements de commande pour la passation d'un marché public de contrôle périodique d'aires de jeux et d'équipements sportifs ont déjà été réalisés entre les communes de Autrèche, Auzouer en Touraine, Le Boulay, Château-Renault, Crotelles, Dame-Marie les Bois, les Hermites, Monthodon, Morand, Neuville sur Brenne, Nouzilly, Saint Laurent en Gâtines, Saunay et Villedômer.

Le marché pour l'ensemble des collectivités concernées, avait été passé pour une durée d'un an puis renouvelable par reconduction expresse par période successive d'un an, trois fois au maximum. Il s'est donc achevé au cours de l'année 2015.

Le groupement de commande 2018 procèdera de la même manière à savoir :

Le marché pour l'ensemble des collectivités concernées, sera passé pour une durée d'un an puis renouvelable par reconduction expresse par période successive d'un an, trois fois au maximum.

Le calendrier prévisionnel de ce groupement de commande est le suivant :

- Septembre-octobre 2017 : délibération d'adhésion au groupement, autorisation de lancement du marché,
- Début décembre 2017 : lancement de l'avis d'appel public à la concurrence,
- Fin janvier 2018 : attribution du marché par la Commission d'Appel d'Offres du groupement,
- Début mars 2018 : signature et notification des marchés par les membres,
- Printemps 2018 : contrôle des équipements sportifs.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDER D'ADHÉRER au groupement de commande crée entre la commune de Château-Renault et les communes volontaires pour le choix de l'entreprise qui réalisera les prestations de contrôles périodiques des aires de jeux et des équipements sportifs de la commune,

DÉSIGNE la commune de Château-Renault coordonnateur de ce groupement de commande,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces et actes utiles, notamment la convention de création du groupement de commande et le marché à intervenir.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 04.09.2017 de l'affichage le 04.09.2017 et de la notification le 04.09.2017
PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 04.09.2017
2013701162-20170901-DE_2017-061-DE

DE 2017 062 SIEIL : DISSIMULATION DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION RUE DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire, informe l'Assemblée que le SIEIL a été sollicité le 28 septembre 2016 concernant la dissimulation du réseau de télécommunication dans le cadre de l'aménagement de voirie de la rue du 11 novembre.

Le projet d'effacement du réseau de distribution publique d'énergie électrique, le SIEIL propose d'organiser et de coordonner la maîtrise d'ouvrage de l'effacement des réseaux de télécommunication de la partie génie civil et d'en préfinancer la réalisation. Par contre, le câblage, relevant de la prérogative d'ORANGE, est exclu de leur intervention.

L'estimation sommaire liée à cette prestation s'élève à :

Génie civil	26 185.92 € TTC (TVA à la charge de la commune)
Frais liés à l'opération	2 025.86 € HT (pas de TVA à la charge de la commune)
Soit un total de	28 211.98 €

Prestations d'étude et de travaux liées aux tranchées techniques et réalisées par la collectivité	Montant HT	Coéf. d'actua	Montant HT actualisé
a Etude de détail sur plan informatisé	1 495,00	1,0000	1 495,00
b Prestations complémentaires estimées à 5% (calculées au réel en fin de chantier) [(a+d+h+i) x 5%]	-	-	1 039,12
d Terrassement sur domaines public et/ou privé (recalculés ensuite selon la clé de répartition dans le cadre de la convention de coordination)	15 250,00	1,0000	15 250,00
Sous-total (A) HT en €			17 784,12
TVA 20%			3 556,82
Sous-total (B) TTC en €			21 340,95

Prestations de fourniture et pose de matériel réalisées par la collectivité et rétrocedé à ORANGE	Montant HT ou Quantité	Coéf. d'actua	Montant HT actualisé
h Fourniture et pose de regards de branchements (n x 150,00 €)	4,00	1,0000	600,00
i Pose de matériel (tuyaux, chambres complètes...)	3 437,48	1,0000	3 437,48
Sous-total (C) HT en €			4 037,48
TVA 20%			807,50
Sous-total (D) TTC en €			4 844,98
Total TTC (E) en € (B+D)			26 185,92

Prestations d'étude et de travaux réalisés par ORANGE			
p Etude sommaire			396,00
q Validation projet-réception-mise à jour documentation			989,00
r Fourniture de matériel (tuyaux, chambres complètes, ...)			2 178,00
s Etude, ingénierie, matériel et travaux de câblage à hauteur de 82% (montant pris en charge par ORANGE)			1 820,97
HT à charge ORANGE (TVA payée par ORANGE)			Sous-total HT en € (F) 5 383,97

Frais liés à l'opération à charge de la collectivité			
t Etude, ingénierie, matériel et travaux de câblage à hauteur de 18% à rembourser à ORANGE (montant dû par la collectivité)			399,73
u Rémunération de la maîtrise d'ouvrage du réseau téléphonique			-
v Rémunération de la maîtrise d'oeuvre du réseau téléphonique au taux de 8% [(b+d+h+i) x 8%]			1 626,13
Total HT NET (G) en €			2 025,86
Bilan global de l'opération total en € de (E+F+G)			33 595,75

Montant global de l'opération à charge de la collectivité en € (E+G)	28 211,78
---	------------------

Conformément à la délibération du Comité Syndical du 18 octobre 2016, cette opération ouvre droit à un fond de concours estimé à 20% du montant des travaux liés aux tranchées techniques [A x 20%]. Ce fond de concours s'applique jusqu'au 31/12/2017.	
Montant estimatif du fond de concours	3 556,82 €

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le devis estimatif des travaux de dissimulation du réseau de télécommunication de la **rue du 11 novembre pour l'année 2018 pour la somme de 28 211.78 € TTC,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'organisation des travaux et tous documents y afférents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 04.09.2017 de l'affichage le 04.09.2017 et de la notification le 04.09.2017
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 04.09.2017
 2013701162-20170901-DE_2017-062-DE

DE 2017 063 SIEIL : INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2017

Monsieur le Maire tient à informer les membres du Conseil de la parution au journal officiel du décret n° 2015434 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux de distribution de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2015 permettant d'escompter en 2016 une perception de la redevance,

l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au Conseil :

de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux distribution de gaz, d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 04.09.2017 de l'affichage le 04.09.2017 et de la notification le 04.09.2017
PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 04.09.2017
2013701162-20170901-DE_2017-063-DE

DE 2017 064 RESTAURATION LONG ET DEME : ENQUETE PUBLIQUE

VU le titre I^{er} du livre II du code de l'environnement : eaux et milieux aquatiques,

VU le titre II du livre du code de l'environnement : information et participation des citoyens,

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne 2016-2021 approuvé par le comité de bassin Loire-Bretagne le 04 novembre 2015,

VU la demande présentée le 20 avril 2016 par le président de la Communauté de Communes de Gâtine et Choissilles Pays de Racan, et la délibération du 19 février 2015, en vue de la déclaration d'intérêt général et de l'autorisation des travaux de restauration des cours d'eau des bassins versants du Long et la Dême dans le cadre d'un contrat territorial,

VU l'avis des services de l'ARS en date du 23 juin 2016 (en Sarthe) et 24 juin 2016 (en Indre-et-Loire), et des avis conjoints de l'ONEMA de la Sarthe et de l'Indre-et-Loire en date du 28 juillet 2016,

VU le rapport du Directeur Départemental des Territoires en date du 16 mai 2017,

VU la décision du président du tribunal administratif d'Orléans n° EI 7000099/45 du 13/06/2017,

VU l'arrêté d'ouverture d'enquête publique concernant la déclaration d'intérêt général et l'autorisation des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau des bassins versants du Long et la Dême dans le cadre d'un contrat territorial demandés par la Communauté de Commune de Gâtine et Choissilles Pays de Racan.

Considérant l'ouverture de l'enquête publique en date du 17 juillet 2017 et de la clôture en date du 16 août 2017, que cette enquête a été menée par le commissaire enquêteur Jean-Jacques LECLERC.

Considérant que Les Conseils Municipaux des communes de Beaumont-Louestault, Bueil-en-Touraine, Chemillé-sur-Dême, Epeigné-sur-Dême, la Ferrière, Les Hermites, Marray, Neuvy-le-Roi et Villebourg en Indre-et-Loire, Dissay-sous-Courcillon et Marçon en Sarthe, sont appelés à donner un avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture du registre d'enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE les opérations suivantes projetées :

- Réparation de pierres de taille des chaînes d'angle sur environ 1 m²
- Rejointoiement des piédroits sur environ 9m², cette intervention nécessite le curage sous cet ouvrage afin de dégager les piédroits jusqu'au radier. Seules les matières organiques et sableuses seront curées, les graviers seront conservés. La zone de matériaux à évacuer représente un volume d'environ 4 m³.
- Mise en place d'un batardage au niveau du piédroit en rive gauche pour permettre de mettre hors d'eau la zone de travaux,
- Piquage et ragréage des parties altérées en béton armé au niveau de l'encorbellement aval de l'ouvrage.

Résultat du vote : Adoptée**Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0****Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 04.09.2017 de l'affichage le 04.09.2017 et de la notification le 04.09.2017
PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 04.09.2017
2013701162-20170901-DE_2017-064-DE

DE 2017 065 PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La création d'un emploi permanent dans les communes de moins de 2 000 habitants ou regroupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public (en application de l'article 3-3-5° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984) ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-5° ;

Vu la délibération du 30 septembre 2016 n° DE_2016_68 portant création d'un emploi de coordonnateur des Nouvelles Activités Périscolaires ;

Vu la délibération du 30 septembre 2016 n° DE_2016_69 portant création de deux emplois permanent d'adjoint d'animation territorial de 2ème classe à raison de 6 heures hebdomadaires ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le poste de coordonnateur des Nouvelles Activités Périscolaires avec la grille indiciaire mise à jour en juin 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les postes d'agent d'animation de 2ème classe en poste d'adjoint d'animation territorial avec la grille indiciaire mise à jour en juin 2017 et la réorganisation du temps périscolaire dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE la suppression et la création de postes ci-dessous :

NON TITULAIRE

2. La création à compter du 1er septembre 2017 d'un emploi d'adjoint d'animation territorial contractuel dans le grade d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie C à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaire rémunéré sur une base annualisée à 18 h 55 pour la coordination des NAP, la surveillance cantine et remplacement occasionnel en assistance de secrétariat de mairie, tenue de l'agence postale communal relevant

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint d'animation territorial sur la base de l'échelon 5 indice brut 352.

3. La suppression d'un poste d'agent d'animation et la création à compter du 4 septembre 2017 d'un emploi d'adjoint d'animation territorial contractuel dans le grade d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie C à temps non complet, à raison de 6 heures hebdomadaires.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint d'animation territorial sur la base de l'échelon 10 indice brut 386.

4. La création à compter du 4 septembre 2017 d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial contractuel dans le grade d'adjoint d'animation territorial contractuel relevant de la catégorie C à temps non complet, à raison de 3 heures hebdomadaires.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint d'animation territorial sur la base de l'échelon 10 indice brut 386.

Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

3 - Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié :

Agents contractuels (emplois pourvus)	Catégorie	secteur	Temps de travail
Adjoint administratif 2ème classe	C	Assistant de secrétariat	35/35
Adjoint administratif 2ème classe (agent postal communal)	C	Agence postale	35/35
Adjoint technique 2ème classe	C	Technique	35/35
Adjoint technique 2ème classe	C	Entretien bâtiment	7/35
Coordinateur NAP		Périscolaire	20/35
Adjoint d'animation 2ème classe	C	Périscolaire	6/35
Adjoint d'animation 2ème classe	C	Périscolaire	3/35

ADOPTE les modifications du tableau des emplois ainsi proposés.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 04.09.2017 de l'affichage le 04.09.2017 et de la notification le 04.09.2017
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 04.09.2017
 2013701162-20170901-DE_2017-065-DE

Infos et points divers

EcoQuartier : projet logements individuels pour personnes âgées et Inauguration de l'EcoQuartier : préparation

Monsieur de Brantes fait part à l'assemblée de la décision de VAL TOURAINE HABITAT de ne plus être partenaire de notre projet. Après réflexion, Monsieur de BRANTES a décidé de poursuivre le projet envers et malgré tout et que rien ne modifiera la cérémonie d'inauguration.

Déroulé des cérémonies :

- Départ à l'allée Kléber LECLERC après le coupage du ruban,
- Montée de l'allée dans l'EcoQuartier jusqu'à la rue des Arpents,
- Pose de la première pierre sur un muret
- Dévoilement des panneaux de jumelage
- Pot

Le montage est prévu le samedi matin à 8 h 30, le rdv est donné au local pompier,

Le vendredi soir chaque hébergeant s'occupe de ses invités et le samedi soir un repas sera organisé à l'Oberges.

Madame Aline GAUDRILLET arrive à 19 h

RUE DES DEPORTES

Une réunion publique est prévue le jeudi 14 septembre à 18 h à la petite classe.

SIAEP LA FERRIERE - MARRAY :

- réseau d'eau du lotissement Les Arpents
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016

Ces rapports sont à la disposition des élus et des administrés pour consultations.

Micro-crèche : Logement de Touraine Logement

Liaison douce Impasse des Jardins :

Subvention des amendes de police accordée pour un montant de 6 598.72 €.

Demande de subvention

TOURS PLUS : station épuration des eaux usées de la Grange David à La Riche

SIEIL

Rapport d'activité 2016 et rapport du contrôle de concession électricité 2015
Ces rapports sont à la disposition des élus et des administrés pour consultations.

Centre Val de Loire :

Le rapport d'activité 2016 est à la disposition pour consultation.

Les dates à retenirDate des conseils municipaux :

- le vendredi 06 octobre à 20 h 30
- le vendredi 20 octobre à 20 h 30
- le vendredi 24 novembre à 20 h 00
- le vendredi 15 décembre à 20 h 00

EcoQuartier

- Réunion de chantier le mardi 5 septembre à 14 h 30

Commission voirie

- le vendredi 22 septembre à 18 h sur le parking de la salle des fêtes

Commission bâtiment

Un doodle sera envoyé

Commission finances

Une date sera prise ultérieurement

Réunion publique travaux rue des Déportés

- le jeudi 14 septembre à 18 h

Inauguration de l'ÉcoQuartier

- le samedi 16 septembre à 11 h

Élections 2017

- sénatoriales : le 24 septembre 2017

Intervention de Monsieur Jean-Pierre GASCHET, Président de la Communauté de Communes du Castelrenaudais et Monsieur Pierre DATTÉE, Vice-président de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en charge de la Protection du Milieu Naturel concernant l'étude du transfert de compétence eau potable et assainissement collectif.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est close à 21 h 00.

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 01 septembre 2017 par date

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
01/09/2017	DE_2017_059	BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2	71
01/09/2017	DE_2017_060	CCCR : MODIFICATION DES STATUTS DU 18 JUILLET 2017	72
01/09/2017	DE_2017_061	GROUPEMENT DE COMMANDE CONTROLE PERIODIQUE AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	73
01/09/2017	DE_2017_062	SIEIL : DISSIMULATION DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION RUE DU 11 NOVEMBRE	73
01/09/2017	DE_2017_063	SIEIL : INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2017	74
01/09/2017	DE_2017_064	RESTAURATION LONG ET DEME : ENQUETE PUBLIQUE	75
01/09/2017	DE_2017_065	PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	76

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 01 septembre 2017 par objet

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
01/09/2017	DE_2017_059	BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2	71
01/09/2017	DE_2017_060	CCCR : MODIFICATION DES STATUTS DU 18 JUILLET 2017	72
01/09/2017	DE_2017_061	GROUPEMENT DE COMMANDE CONTROLE PERIODIQUE AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	73
01/09/2017	DE_2017_065	PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	76
01/09/2017	DE_2017_064	RESTAURATION LONG ET DEME : ENQUETE PUBLIQUE	75
01/09/2017	DE_2017_062	SIEIL : DISSIMULATION DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION RUE DU 11 NOVEMBRE	73
01/09/2017	DE_2017_063	SIEIL : INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2017	74

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 01 septembre 2017 par nomenclature

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
1.2.1 Délibération(s) et décision(s)			
01/09/2017	DE_2017_062	SIEIL : DISSIMULATION DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION RUE DU 11 NOVEMBRE	73
01/09/2017	DE_2017_061	GROUPEMENT DE COMMANDE CONTROLE PERIODIQUE AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	73
3.5 Autres actes de gestion du domaine public			
01/09/2017	DE_2017_063	SIEIL : INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2017	74
01/09/2017	DE_2017_064	RESTAURATION LONG ET DEME : ENQUETE PUBLIQUE	75
4.2.1 Création et transformation de poste (délibération)			
01/09/2017	DE_2017_065	PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	76
5.7.5 Modifications statutaires			
01/09/2017	DE_2017_060	CCCR : MODIFICATION DES STATUTS DU 18 JUILLET 2017	72
7.1 Décisions budgétaires			
01/09/2017	DE_2017_059	BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2	71